

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE PREMIER

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« modes doux »,

les mots :

« mobilités actives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.